

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte-rendu fidèle des procédés de nos chambres législatives.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens.

Bureaux des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Révd. Père Chiniqy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniqy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes.

J. B. ROLLAND. Montréal, 22 décembre 1848.—j c o.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE.

A l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public.

Z. CHAPELEAU, Montréal, 18 déc. 1848.—4f.

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes est plus complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro.

Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTERAIRE

PARAIT TOUTS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matière, avec un MORCEAU DE MUSIQUE,

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre.

TROUVE

UN CAMAIL, dont on ne connaît pas le propriétaire a été laissé à l'imprimerie de M. Lovell et Gibson. S'adresser à ce bureau.

DR. GENAND,

Coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal 21 Novembre 1848.—5f-is.

LE DR. P. BEAUBIEN

A l'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, de puis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à 11 heures A. M., et de 1 à 3 heures P. M.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les noms et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour.

ZEP. CHAPELEAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848. LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent.

Montréal, 21 novembre 1848.—j c o

NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Le Soussigné a l'honneur d'informer le public et particulièrement les Patrons de la ci-devant Société CHAPELEAU & LAMOTHE, que sous peu de jours, il ouvrira un

ATELIER DE RELIURE, dans une place centrale et qu'il sera prêt à recevoir les commandes dont on voudra bien l'honorer.

Le matériel de son atelier, bien fourni et bien varié, lui permettra de faire les plus solides comme les plus élégantes reliures qui puissent se faire en Canada.

Ses prix seront extrêmement réduits. ZEP. CHAPELEAU. Montréal, 24 nov. 1848.

A VENDRE

AUX BUREAUX DES MELANGES RELIGIEUX CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE, etc.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

POUR L'ANNEE 1849. Ce Calendrier est un des plus complets qui se publient parmi nous et est plus beau et amélioré sur le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Le nom de tous les Saints de toutes les fêtes qui se rencontrent pendant l'année;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'année et à la fin du trimestre;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale;

La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

Le CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 17 novembre 1848.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer Messieurs du Clergé qu'il vient de recevoir de PARIS un assortiment complet de riches orfèvreries pour ornements et tous les articles en bronze or et argent nécessaires au service du culte.

Montréal, 17 novembre 1848.—3f.

LE DOCTEUR DAVIGNON.

PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, en coignure des rues St. Lambert et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Oumet, etc., où on pourra le consulter à toute heure.

Montréal, 28 novembre 1848.

Gerin-Lajoie,

AVOGR, établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, pour voir les affaires de la dite Société.

BANQUE D'EPARGNES

DES CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monsieur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, AL. Aroque, V. Président, Francis Hineks, H. Holtan, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond,

P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Barth. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution valera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. 27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traversée de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marille.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues en voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et
4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et
5° Pour chaque personne à pied: Un denier.
6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à un demer et demi.
7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, autre animal de même taille: Un demi denier coupure.

J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT. P. U. ARCHAMBAULT. ANABLE ARCHAMBAULT. NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT. JOSEPH PELLTIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT. ACAPIT CHAPUT. L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Révd. J. FARRELL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au tant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataracti et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs et les langues, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le Blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé au lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

Une bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui ce soit. Voir ses prix avant aller l'acheter ailleurs.

J. Btc. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

L. P. BOIVIN,

Coin des Rues NOYRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement se réunit dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques.

Il attend incessamment par les prochains arrivages RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

PIERRE GARNOT

PROFESSEUR DE FRANÇAIS, LATIN, RHÉTORIQUE, BELLES-LETTRES, &c., &c. Rue St. Denis, N. 64, près l'Evêché, Montréal, 9 novembre 1848.

AVIS.

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables toutes les six mois et d'avance.

Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE cheilins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avis, dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en reproduisant, un service que nous leur rendons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Laumotagne, et chez MM. J. & O. Grémasse, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.

A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR.

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Toute le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRÈS-REDUITS.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis. Haute-Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement p. moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 1/2; Chaque insertion subséquente, 0 0 7; Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 8; Chaque insertion subséquente, 0 0 11; Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4; Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1; Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX: Montréal, MM. FABRE & Cie, Libraires, Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P., Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V, Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.